

MAITRE D'OUVRAGE



Hôpital Albert Chenevier

40 rue de Mesly 94010 Créteil Cedex

Restructuration des unités de psychiatrie bâtiment BOURGUIGNON Site Albert CHENEVIER

ARCHITECTE (Mandataire)

AFE Architecture

81, rue Saint Charles – 75015 Paris
Tél : +33 1 45 22 61 40

ECONOMISTE

Cabinet ANDRIOT

49, rue du Rocher - 75008 PARIS
Tel : +33 1 45 22 61 52

BET Fluides et Electricité

FB INGE

2 chemin des longs réages - 91150 PUISELET LE MARAIS
Tél.: +33 624 970 056

BET Structure

SC STRUCTURES SARL

6, La Bouchie / 87700 Aix-sur-Vienne
Tél.: +33 629 457 282

Cahier des Clauses Techniques Particulières Lot 05 Agencement

DCE			Dossier de Consultation des Entreprises							20/02/2026	
Affaire	BAT	Émetteur	Date	Phase	Type	N°	Niveau	Zone	Indice	Nbre page	
2451	Bourguignon	ANDRIOT	20/02/2026	DCE	PE	/	RdCh + R+1	TZ	A	17	

Sommaire

Sommaire	2
1 Lot 05 Agencements.....	3
Chapitre I – Dispositions Générales	3
1.1 Objet.....	3
1.2 Documents de référence.....	3
1.3 Sécurité incendie	3
1.4 Procès verbaux	3
1.5 Avis techniques	4
1.6 Consistance des travaux.....	4
1.8.1 Généralités.....	5
1.8.2 Visite des locaux.....	5
1.8.3 Avant tout début des travaux	5
1.8.4 En fin de travaux	5
1.8.5 Echantillons – Fiches techniques	5
1.9.1 Contrôle préalable à la réception	6
1.10.1 Etendue de la garantie.....	6
Chapitre II – Description des travaux	8
1.19 paillasses – Agencements.....	8
1.19.1 Paillasses Inox	8
1.19.2 Paillasses résines.....	8
1.19.3 Agencement.....	11
1.19.4 Plans de travail stratifié	12
1.19.5 Localisation et composition des ouvrages	12

1 LOT 05 AGENCEMENTS

Chapitre I – Dispositions Générales

1.1 OBJET

La présente description se rapporte aux travaux à réaliser dans le cadre de la restructuration des unités de psychiatrie du bâtiment Bourguignon situé sur le site e l'hôpital Albert Cheneviers à Créteil

Les travaux concernent :

- Phase 1 - L'unité Mélèze à Rez de Chaussée
- Phase 2 - L'unité Olivier à rez de chaussée
- Phase 3 – L'unité Magnolia au 1^{er} étage
- Phase 4 – L'unité Érables à Rez de chausse

1.2 DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

L'exécution des ouvrages sera soumise aux règles, normes, DTU et prescriptions en vigueur à la date de la remise des offres, propres à chaque corps d'état, et en particulier :

- ➔ Aux DTU et aux cahiers des clauses spéciales DTU.
- ➔ Aux règles de calcul EUROCODE.
- ➔ Aux normes françaises AFNOR homologuées par arrêté ministériel.
- ➔ Aux avis du CSTB pour les matériaux et ouvrages en bénéficiant.
- ➔ Au code de la santé publique.
- ➔ Au règlement sanitaire départemental.
- ➔ Aux règlements relatifs à la sécurité contre les risques d'incendie.
- ➔ Au code du travail.
- ➔ Aux normes et textes locaux en vigueur réglementant la sécurité et l'hygiène des chantiers.
- ➔ Aux prescriptions de mise en œuvre du fabricant.
- ➔ Aux réglementations imposées en IGH
- ➔ Au CCAP (Cahier des Clauses Administratives Particulières).

Cette liste n'est pas limitative.

1.3 SÉCURITÉ INCENDIE

Les matériaux utilisés et les ouvrages mis en œuvre seront couverts par des PV d'essai correspondant à valider par le bureau de contrôle.

1.4 PROCÈS VERBAUX

Tous les éléments mis en œuvre et participant à la sécurité incendie devront être titulaires d'un procès-verbal d'essai en cours de validité ou pour des fabrications industrielles suivies, admises au marquage

CE-SECURITE. Ce marquage devra être clairement identifié sur les ouvrages mis en œuvre pour contrôle de la commission de sécurité.

1.5 AVIS TECHNIQUES

Tous les ouvrages participant à la sécurité incendie devront être couverts par des PV ou un agrément.

1.6 CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux comprennent :

- Etudes, calculs, dessins d'exécution et de détails des ouvrages, vérification de l'ossature et des matériaux choisis aux prescriptions réglementaires notamment à celles relatives aux risques d'incendie et de panique ainsi qu'aux prescriptions contractuelles de résistance, de non soulèvement, d'adaptation à l'hygrométrie des locaux et d'isolation thermique et acoustique.
- -le transport des fournitures à pied d'œuvre et le stockage ;
- -le transport, montage, démontage d'échafaudages ou d'agrès de pied ;
- la fourniture et mise en œuvre de tous les éléments décrits ci-après et des travaux annexes pour une parfaite finition des ouvrages ;
- implantations et tracé des trous de scellement ;
- -Implantations des poteaux, d' huisseries ou d'angle,
- -Calfeutrement parfait pour une étanchéité parfaite à l'air et à l'eau.
- -Détermination des épaisseurs de vitrage
- -Fourniture et pose des cales et matériaux pour l'étanchéité.
- -le réglage et l'ajustage des menuiseries aux jeux prescrits ;
- -les traitements et protection des bois lors de la mise en place des menuiseries;
- -fabrication en atelier, le transport à pied d'œuvre, le stockage, la pose et la fixation des menuiseries ;
- -la fourniture et pose des quincailleries ;
- -brossage et dépoussiérage des feuillures et supports,
- -présentation des PV
- -le nettoyage et l'évacuation des déchets selon charte chantier propre

1.7 DISPOSITIONS GÉNÉRALES PAILLASSES

Les paillasses seront de type préfabriqué permettant d'obtenir les dimensions souhaitées selon indications des plans.

Elles devront être démontables et autoriser toutes transformations, modifications ou déplacements ultérieurs éventuels.

Tout scellement sera proscrit.

En général, le matériel objet du présent lot devra avoir subi en usine les traitements nécessaires à la parfaite protection de ses éléments constitutifs.

Tous les matériaux utilisés devront être de première qualité.

Les pièces métalliques (profilés, tubes, etc...) devront recevoir une protection très soignée, sur toutes les faces visibles ou non, contre l'oxydation et la corrosion, après décalaminage et dégraissage complets effectués par voie chimique ou mécanique.

Les accessoires de montage devront recevoir une protection de qualité équivalente.

La protection présentera toutes les garanties de résistance mécanique et chimique.

1.8 OBLIGATIONS DE L'ENTREPRENEUR

1.8.1 Généralités

Le présent descriptif n'a aucun caractère exhaustif ;il donne seulement le principe des installations à prévoir : l'entrepreneur doit respecter tous les règlements, tel que précisé dans les pièces contractuelles, pour une obligation de résultat.

L'entrepreneur, par sa spécialité et ses connaissances professionnelles, doit signaler dans une note annexé à sa soumission toutes les modifications qu'il a jugé utile d'apporter au présent descriptif, ainsi que toutes les précisions et caractéristiques techniques sans pour autant modifier le principe des prestations.

Par ailleurs, l'entrepreneur est tenu de vérifier avant la signature du Marché de travaux que les dimensions des locaux sont adaptées aux matériels qu'il doit y installer.

1.8.2 Visite des locaux

Les soumissionnaires sont tenus d'effectuer une visite des locaux et des installations existantes avant la remise de leur offre.

1.8.3 Avant tout début des travaux

Il devra être fourni

- Les plans d'implantation des équipements dans les locaux à l'échelle 1/20,
- Les plans de détails pour chaque local à équiper (coupes, élévation, etc...),
- Les plans de détails de montage

1.8.4 En fin de travaux

- Les plans complets conformes à l'exécution, précisant en particulier, les marques et types de tous les équipements et matériels installés. Ils porteront dans le cartouche en toutes lettres la mention : DOE Dossier des Ouvrages Exécutés. A cette occasion, le numéro de plan sera affecté d'un indice.
- La documentation technique des équipements installés faisant en particulier apparaître l'adresse du constructeur où il est possible de s'approvisionner en pièces de rechange, les types et références des matériels, les consignes d'entretien et d'exploitation, le tout rassemblée dans un cahier avec en tête une nomenclature, chaque page étant numérotée.

1.8.5 Echantillons – Fiches techniques

L'entrepreneur devra présenter au Maître d'œuvre, pour avis, les échantillons des différents équipements constituant l'installation, soit en présentant le matériel lorsque les dimensions et la nature de celui-ci le permettent, soit sous formes de fiches d'échantillons de matériel dûment numérotées et accompagnées d'une description détaillée.

1.9 VERIFICATIONS ET ESSAIS EN VUE DE LA RECEPTION

1.9.1 Contrôle préalable à la réception

Les contrôles portent sur :

- Contrôle de la conformité de l'exécution par rapport au CCTP et aux plans approuvés
- Contrôle de bon fonctionnement

1.10 GARANTIE DES INSTALLATIONS

1.10.1 Etendue de la garantie

L'entrepreneur doit la réparation et éventuellement le remplacement (fourniture et pose) gratuit de tout ou partie du matériel qui, au cours du délai de garantie d'un an est reconnu défectueux. Les interventions effectuées dans le cadre de la garantie ne pourront en aucun cas être l'objet de demande d'indemnité quelconque de la part de l'entreprise. Les défauts constatés ou les accidents survenus sont notifiés à l'entrepreneur pour qu'il puisse entreprendre les réparations dans le délai fixé par le Maître d'Ouvrage.

1.11 TERRE ET LIAISONS EQUIPOTENTIELLE

Les ossatures des paillasse sont reliées à la terre par le lot chargé des travaux d'électricité. A la charge du présent lot la vis positionnée sur l'ossature de manière discrète.

1.12 DÉCOUPES ET RESERVATIONS

Toutes les découpes et réservations pour les autres corps d'état seront prévues par la présente entreprise.

Entre autres seront donc prévus les percements pour la pose des robinetteries, des gaz, des accessoires et appareillages électriques etc.

1.13 SUJETION RADIATEUR

Dans le cas spécifique de paillasse au-dessus d'un radiateur, l'entrepreneur prévoira des grilles aluminium permettant à l'air chaud de transiter aisément. Grilles aluminium, modèle à soumettre à l'architecte.

1.14 PROTECTION ANTI-ACIDES

Les ossatures, les vérins, les roulettes des paillasse et des meubles seront protégée contre les projections d'acide.

1.15 BANDEAU – RETOMBÉES FRANCHES

Des bandeaux stratifiés dito plans seront prévus en ceinturage des paillasse.

Ceux-ci seront posés en retrait lorsque des goulottes électriques seront prévues posées en front de paillasse. Dans ce dernier cas ces bandeaux assureront le supportage des goulottes DLP.

Ils seront réalisés en panneaux dito plans.

1.16 PROVENANCE DES MATÉRIAUX

L'entrepreneur est tenu de présenter à l'architecte, avant toute mise en œuvre, les certificats ou factures de ses fournitures, garantissant l'origine des matériaux ou fournitures.

L'entrepreneur prendra toutes les dispositions pour assurer la parfaite conservation des matériaux et fournitures avant et après leur mise en œuvre, et devra pouvoir répondre de leur état.

Certaines marques sont signalées dans le CCTP ainsi que certains modèles de matériaux. Le titulaire du présent marché aura l'obligation, pour employer des marques ou modèles équivalent, de faire la preuve que ses propositions améliorent les prestations demandées.

1.17 VISSERIE, BOULONNERIE

Toute la visserie utilisée sera en inox, les têtes de vis vues seront pourvues de pastilles décoratives clippée sur les vis (pas de vis apparente.)

Coloris des pastilles dito choix des revêtements de parement dans lesquels ils s'inscrivent.

Principe envisagé :



1.18 SURCHARGES ADMISSIBLES

Il est exigé que les paillasse puissent supporter une charge uniformément répartie sur le plateau de :

- ☒ Paillasse « normales » 200 daN /ml
- ☒ Paillasse « renforcées » : 400 DaN /ml
- ☒ Etagères « normales » : 50 daN /ml
- ☒ Etagères « renforcées » : 100 daN /ml

Chapitre II – Description des travaux

1.19 PAILLASSES – AGENCEMENTS

1.19.1 Paillasses Inox

Fourniture et pose d'une paillasse en acier inoxydable comprenant structure, plateau, équipements intégrés et accessoires.

1.19.1.1 Structure

Châssis autoportant réalisé en tube inox AISI 304, finition brossée, section minimale 40 x 40 mm.

Assemblage soudé ou vissé, garantissant rigidité et stabilité.

Vérins de réglage en inox ou polyamide, réglables de ± 20 mm pour mise à niveau, avec patins anti-dérapants.

1.19.1.2 Plateau

Plateau en acier inoxydable AISI 304, finition brossée ou satinée.

Épaisseur du plateau : 30 mm (comprenant renforts internes ou support bois hydrofuge haute densité).

Relevés arrière et latéraux (retours) de 20 à 50 mm selon implantation.

Joints soudés ou étanchéité assurée entre le plateau et les relevés.

1.19.1.3 Dimensions

Longueur : selon plans

Profondeur : selon plans

Hauteur de travail : 900 mm ($\pm$ réglage via vérins).

1.19.1.4 Équipements intégrés

Évier en inox embouti ou soudé, avec bonde, trop-plein et siphon.

Robinetterie en charge du lot plomberie

Passage de fluides par goulotte technique arrière ou cheminement intégré sous plateau.

1.19.1.5 Exécution – Pose

Pose de niveau, alignement avec les autres éléments de mobilier.

Vérification de l'étanchéité et du bon fonctionnement des accessoires.

1.19.1.6 Prescriptions techniques

Inox de qualité alimentaire AISI 304

Finition satinée brossée, sans aspérités, facilitant le nettoyage.

Tous les assemblages devront être réalisés avec soin, sans bavure ni arrête vive.

Matériaux conformes aux normes en vigueur (NF EN 10088, NF EN 12720, etc.).

Résistance aux agents chimiques courants.

1.19.2 Paillasses résines

1.19.2.1 PLANS DE TRAVAIL ET EQUIPEMENTS

Le plan de travail sera monolithe, réalisé en matériau de synthèse massif de 12 ou 13 m/m, de type CORIAN ou équivalent, posé sur support aggloméré, résistant à l'humidité, de 25 m/m épaisseur, mélaminé teinte blanc

Rive apparente en résine formant retombée de 60 m/m (sauf spécifications différentes portées aux plans), les arrêtes seront arrondies tant en partie supérieure qu'en partie inférieure.

Pour les plateaux avec retours, les jonctions se feront par joints invisibles soudés.

Des dossierets et retours seront prévus selon plan et description des compositions. Ils seront soit à congé soit droit et auront une hauteur minimale au-dessus du plan de travail de 100 m/m. (excepté ceux pour lesquels les plans ou le CDPGF impose une hauteur différente), ils seront soudés.

Lorsque les dossierets ne sont pas prolongés par des crédences, le chant supérieur sera obligatoirement traité en arrondi selon détail architecte.

Les dossierets à congés seront obligatoirement **soudés** (et non collés).

Des joints silicones seront prévus en tous sens aux différentes jonctions entre mobilier et maçonnerie (et/ou encoffrements)

Les coloris et teinte des résines seront au choix du Maître d'œuvre (type Elegant Grey, sans limitation dans les coloris, gammes et finitions y compris multiplicité en fonction des locaux agencés)

Toutes les découpes et ajustements seront dus par le présent lot suivant configuration des lieux et des demandes des lots techniques le cas échéant.

1.19.2.2 Piètement et structure métalliques

Les piètements sont constitués par des profilés métalliques en acier doux d'une section minimale de 30mm x 30mm protégés par résine époxy anti acide de couleur blanche. Assemblage par soudure et contreventement de l'ensemble afin de garantir une parfaite stabilité.

Les piètements seront reliés à la terre par liaison cuivre depuis l'attente laissée par l'électricien. Les piètements sont implantés à 10 cm des bords des plans de travail (passage des réseaux).

En face arrière, des supports seront prévus pour la fixation des canalisations. L'écartement de ces supports devra prendre en compte les spécificités de pose des différents types de canalisations.

Des panneaux cache fluides réalisés en panneaux de particules de 12 mm d'épaisseur, surfacés et mélaminés deux faces de couleur blanche avec chant PVC au pourtour seront prévues entre chaque piètement. Ces panneaux seront facilement démontables pour accès aux fluides.

Le piètement, ainsi que toute la structure doit :

- être anticorrosion (ambiance humide)
- résister aux acides
- résister aux abrasions et aux chocs

Les pieds sont tous équipés de vérins réglables en acier inoxydable de 18/10 et d'un sabot en polyamide intercalé entre le vérin et le sol.

Les piètements seront conçus pour recevoir des rangements bas (fixes ou mobiles).

Les extrémités des tubes seront refermées par pièce d'acier soudé ou obturateur en matière plastique (PVC) adaptée

Les assemblages seront réalisés par de pièces métalliques inoxydables adaptées, permettant le retrait ou l'ajout des piètements, traverses, poteaux et consoles

Roulettes sous piètements des paillasses mobiles et vérin de réglages sous les paillasses fixes.

1.19.2.3 Dosserets

Des dossierets et retours seront prévus selon plan et description des compositions. Ils seront droits et auront une hauteur minimale au-dessus du plan de travail de 100 mm excepté ceux pour lesquels les plans ou le CDPGF impose une hauteur différente.

Lorsque les dossierets ne sont pas prolongés par des crédences, le chant supérieur sera obligatoirement traité en arrondi.

1.19.2.4 Crédences

Des crédences seront prévues suivant prescription et localisations du présent DCE.

Elles auront une hauteur de 600mm et seront réalisées en panneaux résine de synthèse dito (teintes et coloris en fonction des choix de l'architecte).

Les crédences seront prévues avec ou sans retour en fonction de la présence ou non de murs d'adossement.

Tous les percements et réservations diverses pour les équipements électriques seront dus par le présent lot, découpes et implantations suivant instruction du lot électricité

1.19.2.5 Équipements cuves

Les cuves seront réalisées en matériaux de synthèse. Elles seront **sans trop plein** et assemblées aux plans par intégration « à fleur ».

Les teintes des cuves seront blanches.

Sections minimales intérieures des cuves suivant plans.

1.19.2.6 Robinetteries :

La robinetterie sera de type Biosafe référence 2664T3 de Delabie ou équivalent

Raccordement de la robinetterie + évacuation d'eaux usées à charge du présent lot (compris siphon de la cuve de laboratoire). Raccordement eau froide par flexible tressé

1.19.2.7 Vidanges :

Cuves:

Vidage par bonde à grille, siphon chromé à culot démontable et raccordement sur attente du plombier par tube en polyéthylène.

1.19.2.8 Raccordements :

Le lot plomberie est chargé de la réalisation des attentes ECS/EF et évacuations.

Depuis ces attentes, l'entrepreneur du présent lot devra tous les raccordements.

Sont donc prévus au lot plomberie :

- Attente ECS avec vanne d'arrêts ¼ de tour à 40 cm du sol
- Attente EF avec vanne d'arrêts ¼ de tour à 40 cm du sol
- Attente Evacuation sans siphon à 40 cm du sol

1.19.2.9 Éléments de rangement bas à porte (fixe)

Les meubles bas seront constitués par des caissons **hydrofuge** de 19 m/m d'épaisseur finition mélaminée.

Coloris au choix de l'architecte sans limitation dans la gamme POLYREY PAPAGO ou équivalent (c'est-à-dire que les caissons mélaminé seront également traité dans des gammes de couleurs)

Ces caissons reposeront sur vérins réglables en hauteur avec plinthes clippées dessus.

Les plinthes seront en panneaux hydrofuge et comporteront des joints à lèvres sur leur tranches inférieures.

Il sera prévu des tablettes mélaminées de 19 m/m hydrofuges, tous chants plaqués, posées sur taquets et réglables en hauteur. (1 cours de tablette par caisson à défaut de spécification dans CDPGF ou sur les plans).

Les façades seront réalisées en panneaux stratifiés hydrofuges avec chants PVC renforcé aux 4 sens.

Les portes seront ferrées sur charnières invisibles avec frein à la fermeture et butée de porte sur chant des caissons.

Poignée fil inox $\varnothing$ 12mm, longueur 170mm minimum (entre axe 160mm)

Coloris et teintes des stratifiés au choix du Maître d'œuvre et selon indications portées aux plans

1.19.2.10 Meubles hauts

Meubles haut réalisés sur les mêmes concepts que les meubles bas.

Imposte fixe au-dessus des meubles et poursuivies jusqu'à 10 cm au-dessus des faux plafonds.

Les meubles hauts seront pourvus de tablettes réglables en hauteur

1.19.3 Agencement

1.19.3.1 Rayonnages

Rayonnage constitué par des crémaillères en acier thermolaqué blanc double perforations et consoles adaptées pour dito. Les consoles comporteront en extrémité des trous pour fixation des tablettes par vissage depuis le dessous.

Tablettes en panneaux hydrofuges mélaminés teinte au choix de l'architecte tous chants plaqués.
Largeurs selon plans (minima 30cm) consoles adaptées au poids et largeurs des tablettes.

Le nombre de cours de tablettes est défini dans la description ci-après. (ou porté aux plans)

1.19.4 Plans de travail stratifié

Conception :

Plan stratifié toutes faces, épaisseur 38mm, pose sur tasseaux muraux et pieds cylindriques de $\varnothing$ 80mm en acier inox avec vérins de réglage.

Passes-câbles avec caches obturateurs (un par poste de travail)

Gamme Polyrey Origine ou équivalent pour le choix des stratifiés.

1.19.5 Localisation et composition des ouvrages

1.19.5.1 Mélèzes

1.19.5.1.1 PHARMACIE

- Rayonnage par étagères sur crémaillères (5 cours de tablettes sur la hauteur)

1.19.5.1.2 OFFICE

- ➡ Paillasse sèches inox
- ➡ Paillasse humide inox
- ➡ Plus value robinetterie et raccordement fluides
- ➡ Meuble haut à portes coulissantes de 1200mm largeur

1.19.5.1.3 DÉTENTE

- Paillasse résine de synthèse
- Dossieret à congés
- Retours droits
- Crédence résine sur 600mm hauteur
- cuve résine
- Robinetterie cis raccordements fluides
- Meuble bas à deux porte de 1200 (fixe)
- Meuble bas à deux porte de 400 (fixe)
- Meuble haut à deux portes + imposte
 - de 1200mm largeur
 - de 400 mm largeur

1.19.5.1.4 BUREAU INFIRMIERS

- Paillasse sèches en résines de synthèse en "L" y cis partie courbe, pose sur tasseaux et pieds cylindriques

1.19.5.1.5 POSTE DE SOINS

- Paillasse résine de synthèse
- Dosseret à congés
- Retours droits
- Crédence résine sur 600mm hauteur
- cuve résine + égouttoir (cuve 400x600x200 profondeur)
- Robinetterie cis raccordements fluides
- jouées de séparation entre PS & PH
- Meuble haut à deux portes + imposte
 - de 1000mm largeur
 - de 1200mm largeur

1.19.5.1.6 SALLE DE SOINS

- Paillasse résine de synthèse
- Dosseret à congés
- Retours droits
- Crédence résine sur 600mm hauteur
- cuve résine + égouttoir (cuve 400x600x200 profondeur)
- Robinetterie cis raccordements fluides

1.19.5.1.7 BUREAU INFIRMIERS

- Paillasse sèches en stratifié, pose sur tasseaux et pieds cylindriques

1.19.5.1.8 COFFRES PATIENTS

- Casiers coffres patients, ensemble stratifié avec portillon fermé avec serrure à code.

1.19.5.2 Oliviers

1.19.5.2.1 PHARMACIE

- Rayonnage par étagères sur crémaillères (5 cours de tablettes sur la hauteur)

1.19.5.2.2 OFFICE

- ➡ Paillasse sèches inox
- ➡ Paillasse humide inox
- ➡ Plus value robinetterie et raccordement fluides
- ➡ Meuble haut à portes coulissantes de 1200mm largeur

1.19.5.2.3 DÉTENTE

- Paillasse résine de synthèse
- Dosseret à congés
- Retours droits
- Crédence résine sur 600mm hauteur
- cuve résine
- Robinetterie cis raccordements fluides
- Meuble bas à deux porte de 1200 (fixe)
- Meuble bas à deux porte de 400 (fixe)
- Meuble haut à deux portes + imposte
 - de 1200mm largeur
 - de 400 mm largeur

1.19.5.2.4 BUREAU INFIRMIERS

- Paillasse sèches en résines de synthèse en "L" y cis partie courbe, pose sur tasseaux et pieds cylindriques

1.19.5.2.5 POSTE DE SOINS

- Paillasse résine de synthèse
- Dosseret à congés
- Retours droits
- Crédence résine sur 600mm hauteur
- cuve résine + égouttoir (cuve 400x600x200 profondeur)
- Robinetterie cis raccordements fluides
- jouées de séparation entre PS & PH
- Meuble haut à deux portes + imposte
 - de 1000mm largeur
 - de 1200mm largeur

1.19.5.2.6 SALLE DE SOINS

- Paillasse résine de synthèse
- Dosseret à congés
- Retours droits
- Crédence résine sur 600mm hauteur
- cuve résine + égouttoir (cuve 400x600x200 profondeur)
- Robinetterie cis raccordements fluides

1.19.5.2.7 BUREAU INFIRMIERS

- Paillasse sèches en stratifié, pose sur tasseaux et pieds cylindriques

1.19.5.2.8 COFFRES PATIENTS

- Casiers coffres patients, ensemble stratifié avec portillon fermé avec serrure à code.

1.19.5.3 Magnolias

1.19.5.3.1 PHARMACIE

- Rayonnage par étagères sur crémaillères (5 cours de tablettes sur la hauteur)

1.19.5.3.2 OFFICE

- ➡ Paillasse sèches inox
- ➡ Paillasse humide inox
- ➡ Plus value robinetterie et raccordement fluides
- ➡ Meuble haut à portes coulissantes de 1200mm largeur

1.19.5.3.3 DÉTENTE

- Paillasse résine de synthèse
- Dossieret à congés
- Retours droits
- Crédence résine sur 600mm hauteur
- cuve résine
- Robinetterie cis raccordements fluides
- Meuble bas à deux porte de 1200 (fixe)
- Meuble bas à deux porte de 400 (fixe)
- Meuble haut à deux portes + imposte
 - de 1200mm largeur
 - de 400 mm largeur

1.19.5.3.4 BUREAU INFIRMIERS

- Paillasse sèches en résines de synthèse en "L" y cis partie courbe, pose sur tasseaux et pieds cylindriques

1.19.5.3.5 POSTE DE SOINS

- Paillasse résine de synthèse
- Dossieret à congés
- Retours droits
- Crédence résine sur 600mm hauteur
- cuve résine + égouttoir (cuve 400x600x200 profondeur)
- Robinetterie cis raccordements fluides
- jouées de séparation entre PS & PH
- Meuble haut à deux portes + imposte
 - de 1000mm largeur
 - de 1200mm largeur

1.19.5.3.6 SALLE DE SOINS

- Paillasse résine de synthèse
- Dosseret à congés
- Retours droits
- Crédence résine sur 600mm hauteur
- cuve résine + égouttoir (cuve 400x600x200 profondeur)
- Robinetterie cis raccordements fluides

1.19.5.3.7 BUREAU INFIRMIERS

- Paillasse sèches en stratifié, pose sur tasseaux et pieds cylindriques

1.19.5.3.8 COFFRES PATIENTS

- Casiers coffres patients, ensemble stratifié avec portillon fermé avec serrure à code.

1.19.5.4 Erables

1.19.5.4.1 PHARMACIE

- Rayonnage par étagères sur crémaillères (5 cours de tablettes sur la hauteur)

1.19.5.4.2 OFFICE

- ➡ Paillasse sèches inox
- ➡ Paillasse humide inox
- ➡ Plus value robinetterie et raccordement fluides
- ➡ Meuble haut à portes coulissantes de 1200mm largeur

1.19.5.4.3 DÉTENTE

- Paillasse résine de synthèse
- Dosseret à congés
- Retours droits
- Crédence résine sur 600mm hauteur
- cuve résine
- Robinetterie cis raccordements fluides
- Meuble bas à deux porte de 1200 (fixe)
- Meuble bas à deux porte de 400 (fixe)
- Meuble haut à deux portes + imposte
 - de 1200mm largeur
 - de 400 mm largeur

1.19.5.4.4 BUREAU INFIRMIERS

- Paillasse sèches en résines de synthèse en "L" y compris partie courbe, pose sur tasseaux et pieds cylindriques

1.19.5.4.5 POSTE DE SOINS

- Paillasse résine de synthèse
- Dossieret à congés
- Retours droits
- Crédence résine sur 600mm hauteur
- cuve résine + égouttoir (cuve 400x600x200 profondeur)
- Robinetterie cis raccordements fluides
- jouées de séparation entre PS & PH
- Meuble haut à deux portes + imposte
 - de 1000mm largeur
 - de 1200mm largeur

1.19.5.4.6 SALLE DE SOINS

- Paillasse résine de synthèse
- Dossieret à congés
- Retours droits
- Crédence résine sur 600mm hauteur
- cuve résine + égouttoir (cuve 400x600x200 profondeur)
- Robinetterie cis raccordements fluides

1.19.5.4.7 BUREAU INFIRMIERS

- Paillasse sèches en stratifié, pose sur tasseaux et pieds cylindriques

1.19.5.4.8 COFFRES PATIENTS

- Casiers coffres patients, ensemble stratifié avec portillon fermé avec serrure à code.